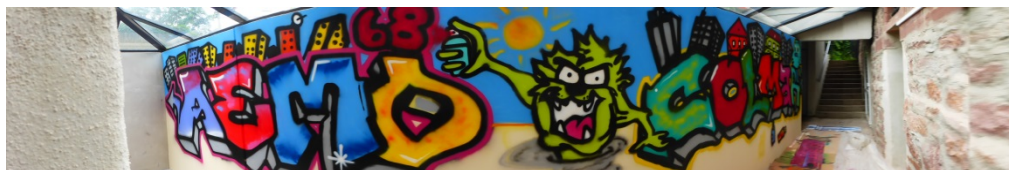


SERVICE AEMO 68

Site Colmar : 4 Rue de Mulhouse

Site Mulhouse Bassin : 132 Avenue Robert Schuman

Site Mulhouse Flandres : 81 Rue des Flandres

EDITORIAL

Le **Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)** est la résultante de la fusion en 2016, des sites AEMO de Colmar et Mulhouse, et du site AEMO Hébergement Mulhouse. Le Service est représenté par **111 professionnels** qui accompagnent plus de **1400 mineurs**. Chaque site présente ses spécificités d'intervention.

Le site de Colmar exerce des mesures judiciaires (**AEMO** et **AEMO Renforcée**) et administratives (**AED** -Action Educative à Domicile- et **AED Renforcée**).

Les sites de Mulhouse exercent uniquement des mesures judiciaires (**AEMO**, **AEMO Renforcée**, **AEMO Hébergement**).

Ces spécificités concernent aussi les fonctionnements internes des sites (pratiques professionnelles), fonctionnements développés eu égard aux problématiques de territoire et la nécessaire adaptation des accompagnements proposés.

Au-delà de ces spécificités, ce sont les missions confiées au Service, les valeurs associatives, et le cœur de métier, qui réunissent tous les professionnels du Service. La richesse des équipes s'établit dans leur pluridisciplinarité. Elles sont composées d'un cadre intermédiaire, d'éducateurs spécialisés, d'assistants de service social, d'éducateurs de jeunes enfants, de psychologues, d'un pôle administratif et de services généraux.

L'année 2018 a été marquée par la vacance de poste de Directeur. L'Association, en la personne du Directeur Général, a dans ce contexte organisé et apporté un soutien technique à l'équipe de cadres intermédiaires.

[Tapez ici]

Tous les professionnels du Service se sont mobilisés et ont mené à bien leurs missions respectives. L'activité a été réalisée.

Le contexte d'évolution du Service est depuis quelques années impacté par une attente considérable des Prescripteurs (Tribunal Pour Enfants et Conseil Départemental), en termes de mesures **Renforcées** et **Hébergement**. Cette attente est liée à l'évolution certaine des problématiques familiales.

Le nombre de mesures ordonnées dans ce contexte, et plus spécifiquement sur le site de Mulhouse, est apparu supérieur à la capacité d'absorption des deux dispositifs.

Pour assurer une forme de « veille » et un accompagnement effectif auprès des mineurs concernés par ces mesures, les Juges des Enfants ordonnent des mesures d'AEMO dans l'attente d'une prise en charge effective desdites mesures, parfois aussi dans l'attente de la mise en œuvre d'un accueil de jour judiciaire, voire d'une orientation de placement.

Les dispositifs **AEMO R**, **AEMO H**, et **AED R**, participent à une réponse adaptée aux situations dites critiques, de certains mineurs. Ils contribuent le plus souvent à éviter les orientations de placement, à réinscrire les parents dans leurs fonctions parentales, etc. L'action éducative proposée (plusieurs rencontres hebdomadaires) vient structurer l'intervention et sécuriser les familles.

L'engouement des Magistrats et du Conseil Départemental est tel pour ces mesures, qu'un dispositif **AEMO R** est expérimenté sur le site de Colmar depuis le mois de juin 2018.

Les pratiques professionnelles sont régulièrement interrogées et permettent une adaptation de l'intervention des professionnels auprès des familles. Cet aspect doit cependant être investigué plus encore.

La mesure d'**AEMO** conserve dans ce contexte tout son intérêt. Car les besoins des mineurs ne s'inscrivent pas tous dans des situations identiques que celles évoquées précédemment. La temporalité de ladite intervention a aussi son importance. Elle permet les allers-retours nécessaires à la mise en mouvement des mineurs et/ou de de leur famille.

Rappelons que c'est à partir de la mission AEMO proprement dite, qu'ont été créés les dispositifs AEMO R et H.

MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Les prestations inscrites au budget prévisionnel 2018 s'établissent ainsi :

- ✓ **Site Mulhouse Bassin** : 770 mesures AEMO, 56 mesures AEMO R
- ✓ **Site Hébergement Mulhouse** : 25 mesures AEMO-H
- ✓ **Site Colmar** :
 - 476 mesures AEMO (baisse de 506 mesures à 476 mesures à la faveur de l'expérimentation de l'AEMO-R)
 - 217 mesures AED, 21 mesures AED R
 - Expérimentation de l'AEMO-R du 04/06/18 au 03/06/19 : 28 mesures

L'ACTIVITE DU SERVICE CES TROIS DERNIERES ANNEES

SITES DE COLMAR ET MULHOUSE BASSIN

Activités	2016	2017	2018
JOURNEES PREVISIONNELLES	622690	622690	689185
JOURNEES REALISEES	586660	582517	689362
ECARTS	-36030	-40173	177
EN POURCENTAGE	-5,79%	-6,45%	0,03%
EFFECTIF AU 31 DEC	1788	1628	1744
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	94,21%	93,55%	98,40%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	1491	2482	3795

Les années 2016 et 2017 mettent en exergue une activité importante certes, mais le nombre de journées réalisées ne correspondaient pas à celui des journées prévisionnelles.

L'année 2018 montre une augmentation effective du nombre de journées prévisionnelles et réalisées par rapport aux années précédentes.

L'évolution et la capacité des dispositifs se sont développés (augmentation du nombre de mesures prises en charge et redéploiement de postes sur les dispositifs renforcés), tandis que les besoins en Protection de l'Enfance dans le cadre du milieu ouvert augmentent.

Cette évolution apparaît en adéquation des orientations du Schéma Départemental et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; les deux Institutions préconisent une intervention phare dans le cadre du milieu ouvert. Cette orientation permet de maintenir l'enfant dans son milieu naturel, et de réfléchir différemment aux accompagnements, dans le meilleur intérêt de ce dernier.

SITE DE MULHOUSE FLANDRES (AEMO H)

Activités	2016	2017	2018
JOURNEES PREVISIONNELLES	7756	7756	7756
JOURNEES REALISEES	9247	8444	9188
ECARTS	1491	688	1432
	19,22%	8,87%	18,46%
EFFECTIF AU 31 DEC	26	29	26
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	119,22%	108,87%	118,46%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	49	58	74

Force est de constater que le nombre de journées réalisées est plus important que le nombre de journées prévisionnelles ces dernières années.

L'intervention spécifique de ce dispositif permet de proposer une continuité de l'accompagnement du mineur et de sa famille. Elle s'établit à partir de plusieurs actions/rencontres par semaine.

En cas de « crise » au domicile, ou pour éviter cette dernière, l'AEMO H a la possibilité d'accueillir et d'héberger ponctuellement le mineur. Les orientations de placement sont ainsi moindres.

Il n'est pas rare que le mineur confié au dispositif, bénéficie ensuite d'une mesure d'AEMO Renforcée ou d'une mesure d'AEMO dite classique, cette

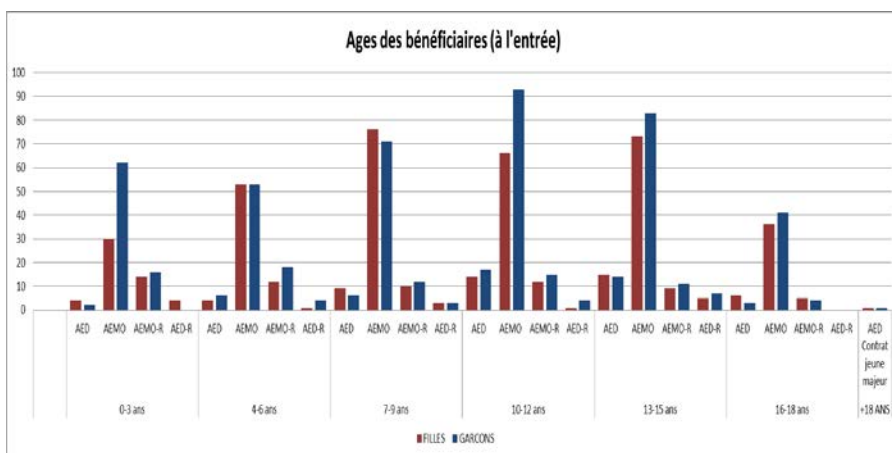
première intervention éducative ayant permis une évolution positive de la situation du mineur.

AGE MOYEN DES MINEURS ACCOMPAGNES

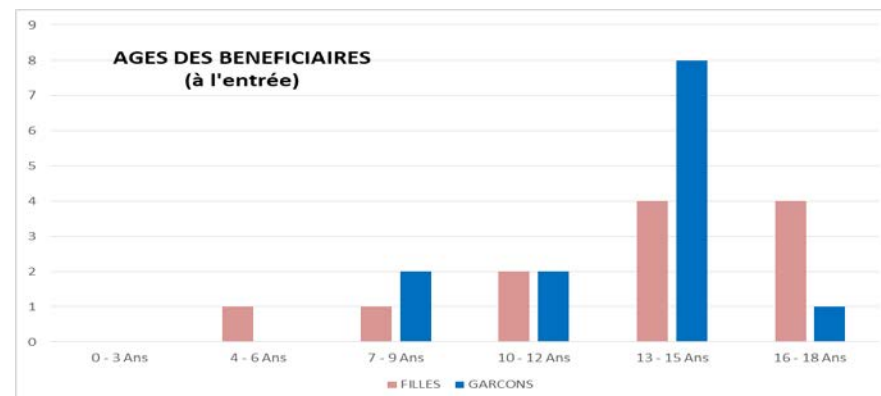
Qu'il s'agisse des sites de Colmar et Mulhouse Bassin, ou du dispositif AEMO H, la tranche d'âge la plus représentative est celle des adolescents. Les dispositifs renforcés représentés par l'AED R et l'AEMO R se voient également confier des mineurs plus jeunes que les années précédentes.

C'est dans ce dernier contexte que le recrutement de professionnels EJE prend tout son sens.

SITES DE COLMAR ET MULHOUSE BASSIN



SITE DE MULHOUSE FLANDRES (AEMO H)



ORIGINE DES DECISIONS

Le Service d'Investigation Educative reste majoritairement porteur des préconisations d'accompagnement éducatif judiciaire, toutes prestations confondues. L'évaluation réalisée par le Juge des Enfants contribue également et fortement, à l'orientation d'une prise en charge dans le cadre d'une mesure d'AEMO.

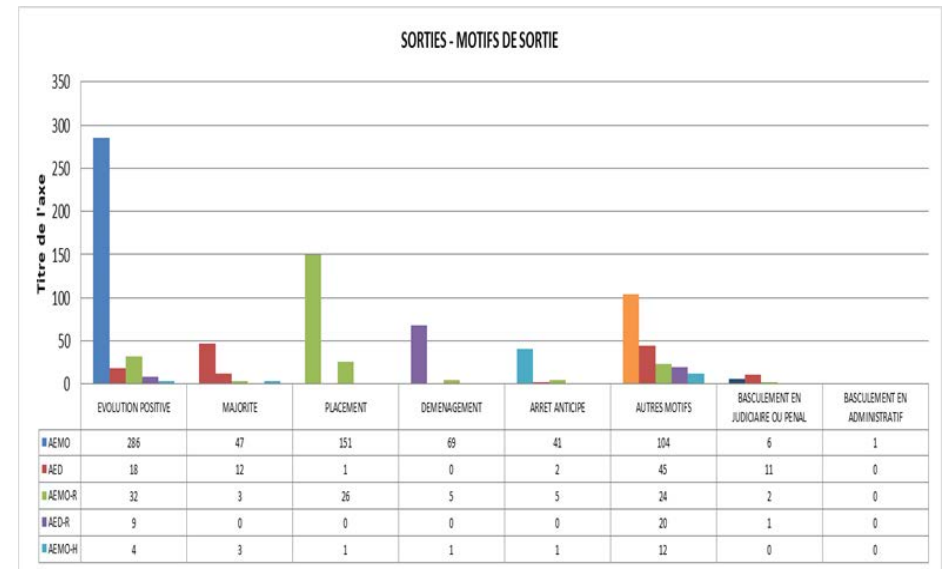
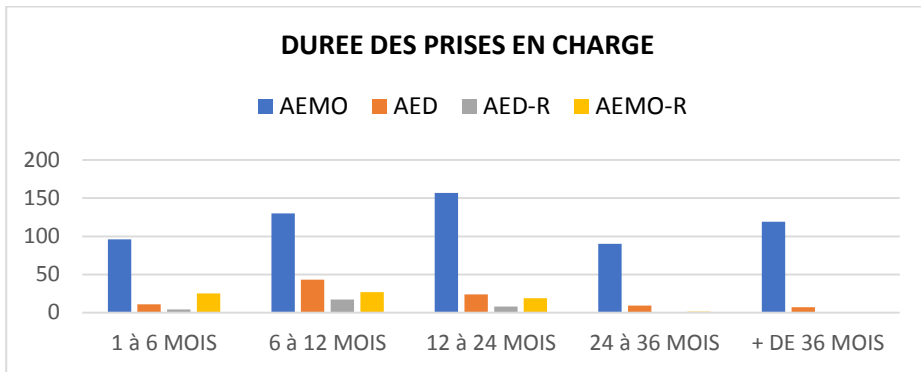
Les Espaces Solidarité restent quant à eux les principaux Prescripteurs des prestations AED et AED R, prestations majoritairement sollicitées par les familles.

DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE ET SORTIE DU DISPOSITIF

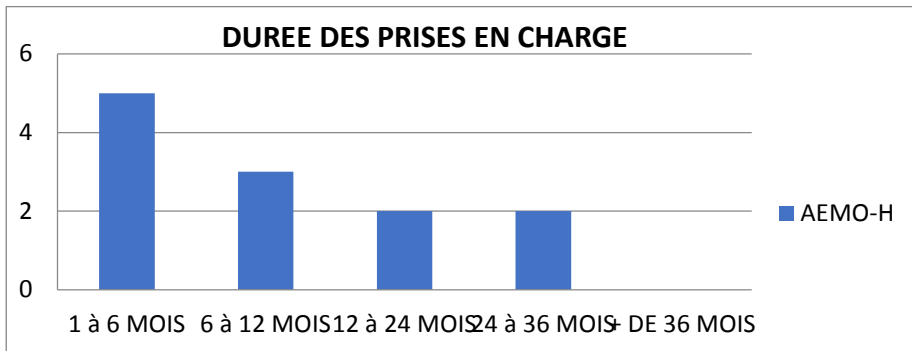
L'accompagnement varie en moyenne de 1 à 3 années concernant les dispositifs AEMO et AED.

Les dispositifs renforcés, qu'ils s'inscrivent dans un cadre judiciaire ou administratif, présentent une durée d'accompagnement moindre : la mesure est ordonnée en moyenne pour 8 mois (ou un an pour l'AED R) et peut être renouvelée.

SITES DE COLMAR ET MULHOUSE BASSIN



SITE DE MULHOUSE FLANDRES (AEMOH)



SITUATION DES JEUNES A LA SORTIE

Les sorties du dispositif s'établissent majoritairement par une levée de la mesure en raison d'une évolution positive de la situation du mineur. L'orientation d'un placement arrive toutefois en seconde position.

Les missions de l'AEMO 68 et ses déclinaisons

Organisation des dispositifs et vie du Service

Le dispositif AEMO représente l'activité la plus importante du Service. L'intervention des travailleurs sociaux et psychologues s'inscrit différemment des dispositifs **R** et **H** auprès des bénéficiaires, notamment en termes de temporalité. Les rencontres sont plus espacées dans ce contexte.

C'est la relation établie avec les mineurs et les familles qui caractérise depuis toujours la mission AEMO. La relation éducative est l'essence même du travail en milieu ouvert, elle est balisée par le contenu de l'ordonnance et le cadre que celle-ci impose, en parallèle d'un discours, d'une façon d'être, et d'une assise qui se veulent bienveillants, fermes, structurants et rassurants.

La temporalité de l'intervention permet à la famille de se mettre en mouvement, de s'approprier certains conseils, d'interroger leur façon de faire avec leur enfant, de comprendre quels sont les besoins de ce dernier, etc.

Le mineur investit cette relation différemment de celle existante avec ses parents. C'est l'occasion pour lui « d'utiliser » ce tiers extérieur au système familial pour faire part d'un mal-être, d'un besoin, d'un souhait, parfois exister.

Le Juge des Enfants définit les objectifs de travail. Parfois, ces derniers sont revisités en collaboration avec la famille car il est nécessaire que ces derniers prennent sens pour elle dans le travail engagé.

Le dispositif d'AED fonctionne de manière identique à celui de l'AEMO. A la seule différence qu'il s'inscrit dans un cadre administratif : la famille est à l'origine de la demande de l'accompagnement. Son adhésion à la mesure a plus de sens dès sa mise en œuvre.

Les dispositifs d'AEMO R se caractérisent par un portage collectif des mesures confiées au Service. Le Service engage un grand nombre de mesures au profit de fratries importantes, un travail en co-intervention est favorisé. L'intervention du dispositif auprès des familles est intensif (4h d'intervention au profit de la famille).

Cette intervention prend de plus en plus la forme d'actes de suppléances parentales, partielles ou plus conséquentes, là où un placement a échoué, voire ne serait pas la réponse adaptée à la situation du mineur. Ce dispositif peut être considéré, d'une certaine manière, comme étant une alternative au placement, à l'instar de ce qu'est la mission d'AEMO H, dans une moindre mesure, et avec d'autres effets de contenance.

Sur le site de Mulhouse, l'équipe compte 8 travailleurs sociaux et l'organisation permet une modulation des interventions sur 4 semaines, incluant le travail de deux professionnels chaque samedi, hors périodes de vacances scolaires.

Sont ainsi favorisés des **temps de médiations éducatives** au profit des mineurs et de leurs familles. Ces temps de médiations ont pris la forme d'ateliers pédagogiques (cuisine, art thérapie, ateliers jeux), de sorties

diverses (culturelles, sportives, ludiques) ou de temps plus individualisés en faveur des mineurs et/ou de leurs parents.

Sur le site de Colmar, l'équipe compte 4 travailleurs sociaux. Toutefois, le dispositif fonctionne selon les mêmes modalités que celui de Mulhouse, hormis la présence unique d'un travailleur social le samedi. Le travail réalisé dans le cadre de ces dispositifs apparaît une orientation soutenue par la Juridiction et le Conseil Départemental.

Le dispositif d'AED R se compose de trois travailleurs sociaux. La famille adhère plus aisément à cette intervention, car les protagonistes se trouvent être à l'origine de la demande. L'intensivité de l'intervention éducative est identique à celle de l'AEMO R. Cette année, un « séjour famille » a été organisé et accompagné par l'équipe. Il a concerné 5 adultes et 6 enfants et s'est déroulé dans le Doubs.

Le dispositif d'AEMO H présente cette même caractéristique que les dispositifs renforcés qui consiste au portage collectif. Sa mission s'affirme comme un modèle d'intervention « hybride » de milieu ouvert, en alternative à une mesure de placement. Il fonctionne 365 jours par an.

Ce dispositif accompagne prioritairement un public d'adolescents âgés de 12 à 18 ans. Beaucoup d'entre eux ont été chroniquement exposés à des effets graves ou sévères de déficits de sécurité et de carences affectives et éducatives. Parfois également à des effets de troubles relationnels, souvent à caractère violent, suscités par le lien et la relation dysfonctionnels établis avec les figures parentales.

La mission **AEMO H** a été marquée cette année, par la restructuration de l'organisation opérationnelle. Une planification du travail des personnels éducatifs a été mise en œuvre pour répondre aux exigences de continuité de la mission, combinant accompagnement éducatif « renforcé » et actes de prise en charge éducative du mineur dans le cadre d'hébergements exceptionnels ou périodiques. En parallèle, les documents de travail ont été revisités, en cohérence avec le décret d'application relatif au contenu du « projet pour l'enfant ».

Deux autres objectifs ont été ceux de développer la compétence pluri-professionnelle, et d'articuler les relais avec les autres dispositifs du Service. Un projet de réaménagement du site Hébergement a été défini (en cours de

réalisation) aux fins de de soutenir une amplification des pratiques de médiations éducatives individuelles et collectives, en faveur de tous les dispositifs existants au sein du Service.

Quel que soit le dispositif, le Service accompagne nécessairement les parents des mineurs, voire les adultes de l'environnement, participant de fait à soutenir le développement du mineur à l'épreuve des difficultés vécues.

Le site de Colmar, dans ce contexte, organise depuis 5 années une **action collective de Soutien à la parentalité**. Celle-ci se déroule sur une dizaine de séances le premier semestre de chaque année. Cette action vise la création d'un fichier de repères éducatifs (sécurité, rythmes de l'enfant, alimentation, etc.) à destination de parents dont les enfants sont âgés de 0 à 6 ans.

Dans le cadre des missions confiées au Service, la majorité des professionnels a de nouveau bénéficié cette année de **formations diverses**, sous forme de colloques, de formations plus au moins longues, de journées d'études.

Le Service a également participé au **CNAEMO**, avec la particularité suivante : une professionnelle du Service occupe les fonctions de Déléguée Régionale du CNAEMO. Chaque année, le Service engage plusieurs professionnels à participer aux journées régionales et aux Assises.

Partenariat

Les partenariats s'établissent avec :

- Le Conseil Départemental (et services attenants),
- Les Magistrats des TPE de Colmar et Mulhouse,
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- L'Education Nationale,
- Les établissements spécialisés avec lesquels l'accompagnement du mineur peut être conjoint (ITEP, IME, MECS, Foyer d'accueil, etc.),
- La communauté de communes de HIRTZFELDEN (remise de dons),

- Participation du site de Colmar à la Recherche Action (concerne 3 salariés sur une période de 18 mois),
- L'Espace Rencontres La Petite Ourse,
- Les unités enfants et adolescents des secteurs psychiatriques,
- L'Association THEMIS,
- Etc.

Le Service a également participé activement au Comité Départemental de Décision et de suivi de l'ODPE, en charge du lancement du Schéma Département 2019-2021. Un cadre intermédiaire a représenté le Service en l'état de la vacance de poste de directeur. Plusieurs professionnels se sont inscrits dans les groupes de travail définis dans ce contexte.

DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

La démarche d'amélioration continue de la qualité de la prestation va s'établir à partir de plusieurs aspects :

- Le premier va consister à redéfinir précisément ce qui constitue la mission d'AEMO,
- Le second s'inscrira dans la réactualisation des procédures internes au Service,
- La construction et l'élaboration du Projet de Service participeront dans les deux années à venir à améliorer cette démarche qualité, ils tiendront compte des Orientations établies dans le cadre du Schéma Départemental,
- Un plan d'actions sera établi au terme de la rédaction finale dudit Projet. Il tiendra notamment compte des évaluations interne et externe, et des actions à mener à bien pendant ces cinq prochaines années : il s'agira d'animer et d'alimenter le Projet de Service de manière continue,
- Avec le souci de promouvoir la compétence individuelle et collective, la construction d'une identité et d'une culture de Service commune, qui donneront plus sens encore à la fusion actée en 2016, et qui se

voudront respectueuses des enjeux liés à la prévention des risques psycho-sociaux,

- Enfin, le Service AEMO 68 s'engage à réfléchir, puis proposer aux Autorités de Tarification, les nécessaires évolutions des dispositifs, eu égard à l'évolution sociétale des populations, et aux besoins repérés en termes de Protection de l'Enfance en Milieu Ouvert.

RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2018

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein) – Tous Sites confondus (Mulhouse et Colmar)

2016	2017	2018
92.77	88.42	87.70

CONCLUSION

L'année 2018 s'est avérée une année forte en rebondissements, parfois déstabilisante pour nombre de professionnels.

Force est aussi de constater, à l'instar des années précédentes, une évolution certaine des problématiques familiales, multifactorielle, qui oblige les « techniciens » que nous sommes à revisiter sans cesse les pratiques professionnelles.

Pour ces raisons, la structuration et l'organisation du Service AEMO 68 doivent se poursuivre et se consolider, à l'appui d'un effort de modélisation spécifique à chacune des missions qui sont confiées au Service, dans le respect des Valeurs associatives, des Individualités, et des mineurs que nous accompagnons.

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	87.70	8.00	7.66	62.84	6.20		3.00
CDD remplacement	11.34			10.40	0.94		0
CDD temporaire	1.60			1.60			